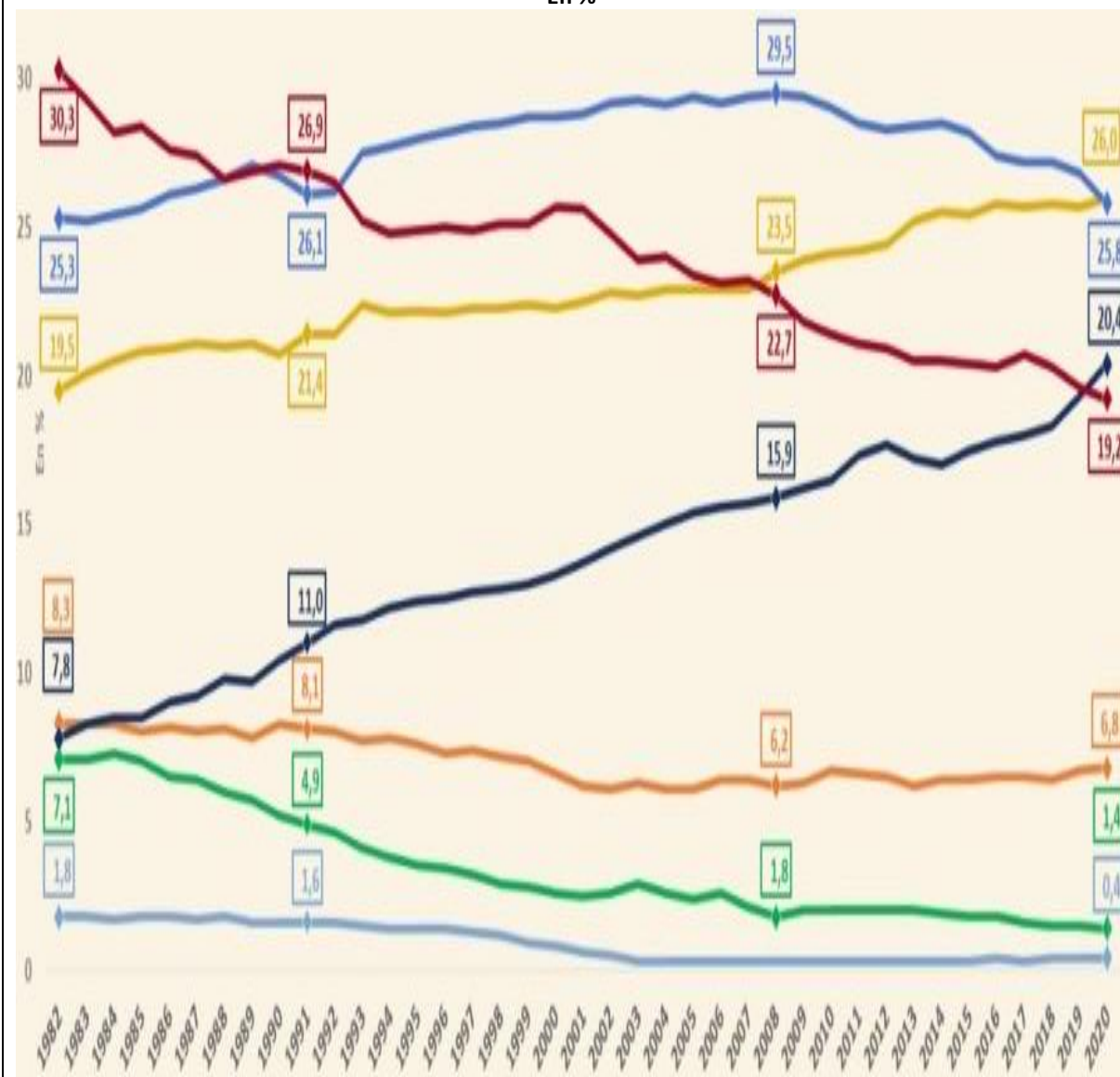


## Corrigé

Evolution de la structure des P.C.S.

En %



### Légende

Prof. intermédiaires

Employés

Cadres et prof. intellectuelles sup.

Ouvriers

Artisans commerçants et chefs d'entreprise

Agriculteurs exploitants

Autres (militaires du contingent, non renseigné)

1. Quelle était la PCS la plus importante en 1982 ? Faites une phrase interprétative de la donnée correspondante. Mesurez son évolution en 2020. Idem pour celle devenue la plus importante en 2020.

En 1982 les ouvriers ont le poids le plus important dans la structure des Professions et catégorie socioprofessionnelles (P.C.S.). Sur 100 actifs de la nomenclature 30 (par défaut) sont des ouvriers. En 2020 cette P.C.S. n'avait plus qu'un poids relatif de 19.2 % soit un recul de 11,1 points. Elle se situe maintenant 6.8 points en dessous de la catégorie ayant la part la plus importante avec 26 % contre 19.5 % au moment du passage des P.C.S. au C.S.P.

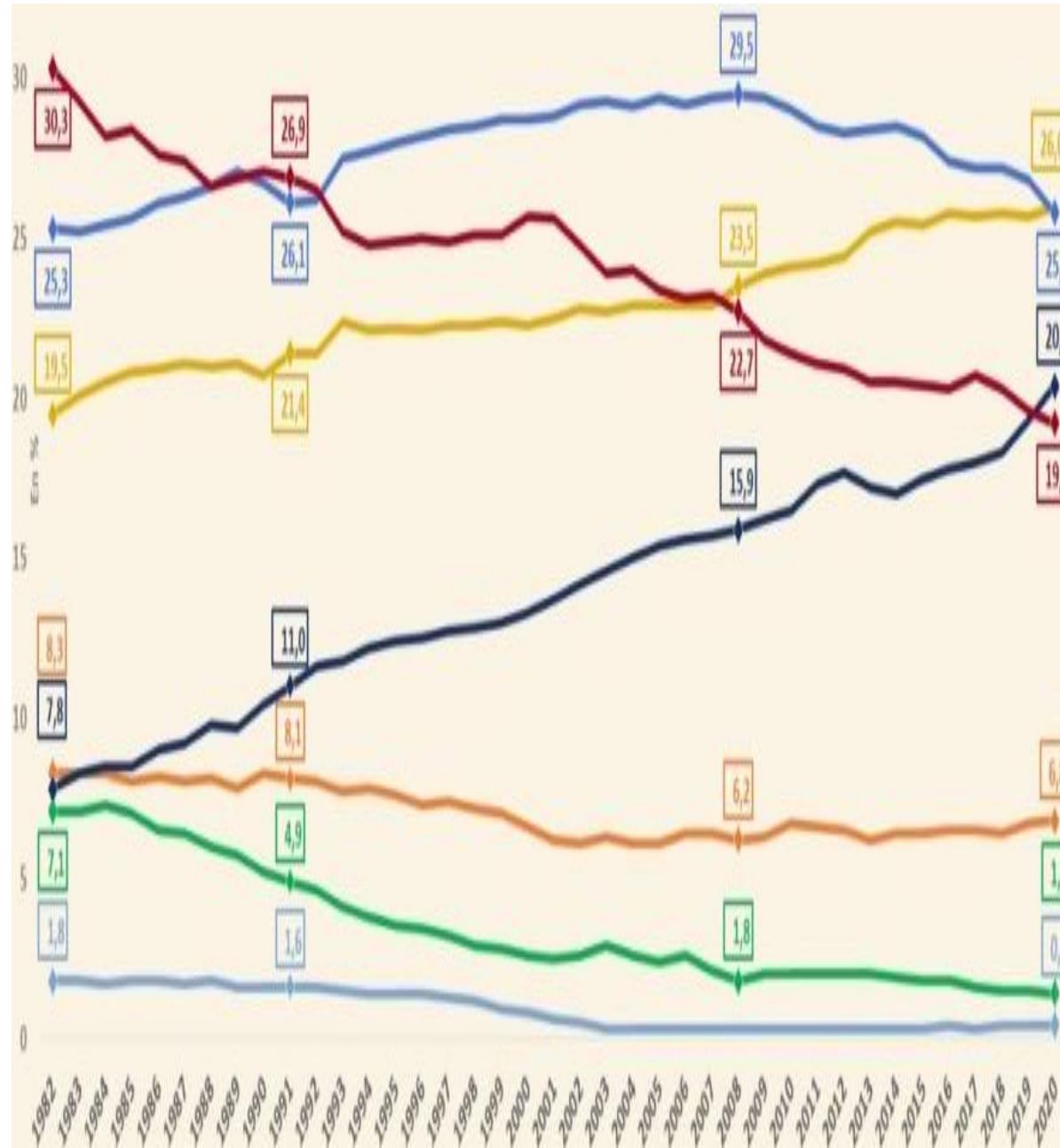
2. Quelle P.C.S. exprime le mieux la montée de la robotisation et la substitution du capital au travail ? les délocalisations ? Pourquoi ?

Ce recul relatif des ouvriers dans la nomenclature peut s'expliquer par le progrès technique notamment une combinaison plus capitaliste par le biais de l'investissement (FBCF en robot) qui permet la substitution du capital au travail. Cela permet aussi d'alléger la masse salariale et d'améliorer l'EBE. Cela peut aussi passer par l'investissement à l'étranger (délocalisation)

Correction ci-dessous (suite)

## Evolution de la structure des PCS

En %



## Légende

**Prof. intermédiaires**

**Employés**

**Cadres et prof. intellectuelles sup.**

**Ouvriers**

**Artisans commerçants et chefs d'entreprise**

**Agriculteurs exploitants**

**Autres (militaires du contingent, non renseigné)**

**3. Quelle PCS exprime le mieux la poursuite de la féminisation relative de l'emploi ? En quoi ce processus semble moins marqué et marquant durant les deux dernières décennies ?**

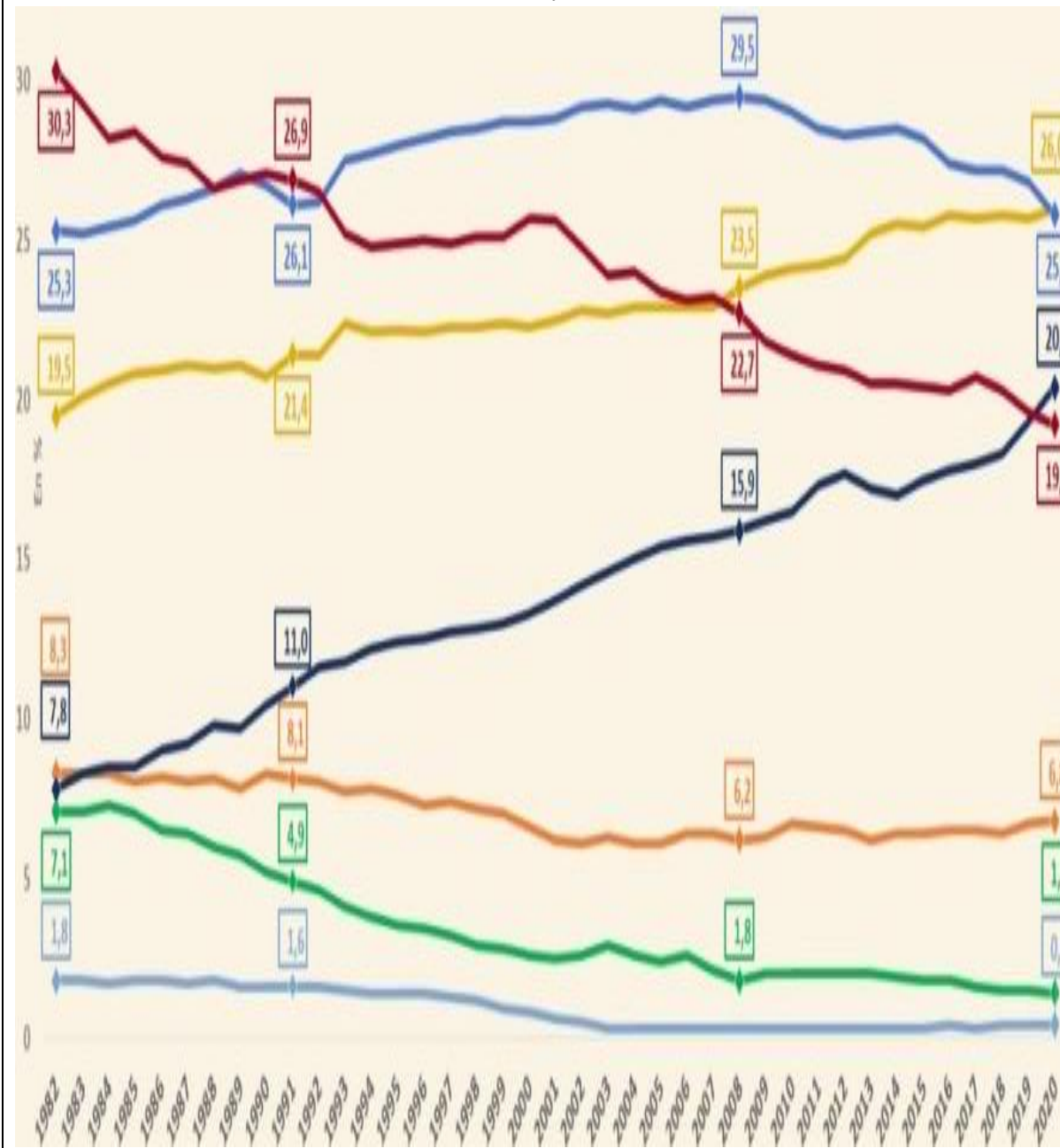
En 1982 les employés n'étaient « que » la deuxième P.C.S. la plus importante (25.3 % de la structure) et on sait que l'essentiel des emplois créés depuis 1960 sont d'abord des emplois féminins (5.5 millions environ sur 6 millions). Ainsi en 1991 cette PCS est devenue la plus importante (26.5 % environ) et jusqu'à 29.5 % en 2008. S'amorce alors un recul relatif qui se poursuivait encore en 2020 qui peut s'expliquer par l'apport de NTIC et peuvent aussi favoriser la substitution du capital au travail.

**4. Quelles PCS expriment le mieux la montée d'une exigence de qualifications au sein des unités de production ? Donnez des exemples.**

Le niveau de qualification et donc le diplôme sont des critères quant à la classification des actifs au sein de nomenclature des PCS. C'est en particulier le cas pour les membres de la PCS n°3 qui regroupe les cadres et les PIS (notamment les professions libérales comme médecins, avocats...). A un degré moins la qualification est aussi une clef pour comprendre la composition de la PCS n°4 est aussi un élément. Ces 2 PCS ont pris un poids considérable ...etc.

## Evolution de la structure des PCS

En %



## Légende

**Prof. intermédiaires**

**Employés**

**Cadres et prof. intellectuelles sup.**

**Ouvriers**

**Artisans commerçants et chefs d'entreprise**

**Agriculteurs exploitants**

**Autres (militaires du contingent, non renseigné)**

**5. Comment mesure-t-on la salarisation de l'emploi ? En quoi les évolutions des PCS expriment-elles ce processus à la fois au dénominateur et au numérateur du taux de salarisation de l'emploi ?**

La salarisation de l'emploi se calcule à partir d'une proportion qui établit la part des salariés (numérateur) parmi les actifs occupés (emploi, au dénominateur). Elle s'exprime en %. Les PCS n°1 et n°2 sont constituées d'indépendants (non-salariés) or on constate un recul quasi continu depuis 1982 ce qui pèse forcément sur le dénominateur (que ce recul soit le reflet d'une baisse du nombre ou d'une évolution moins rapide que l'emploi total). Au contraire les PCS n°4 et 5 ont dynamisé le numérateur puisqu'elles sont composées de salariés. Le rôle de la PCS n°6 a pu contrarier relativement ce processus de salarisation tandis que la PCS n°3 a eu un rôle plus ambigu puisqu'elle est composée de salariés et de non-salariés mais les cadres y sont majoritaires dont l'effet a été plus en faveur de la salarisation relative de la structure sociale.